



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2017**

**DATE DE
CONVOCAATION**

07 Avril 2017

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 12
ABSENTS : 07
QUORUM : 10
PROCURATION : 00

**DELIBERATION N°06/2017/MT
Approbation du Budget Primitif 2017**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE DOUZE AVRIL A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Brice SEPHO, 3^{ème} Adjoint
Mme Liliane DAUPHIN, 4^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 5^{ème} Adjoint
Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, Conseillère
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

ABSENTS EXCUSES : M. Vincent MAYEN, Conseiller
M. Donel DUCCE, Conseiller
Mme Isabelle AUBIN, Conseillère
Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère

ABSENTS : M. Christian PORTHOS, Conseiller
M. Jocelyn PRALIER, Conseiller
Mme Marlène MONTET, Conseillère

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Jean-Yves TARCY** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.



Délibération n°06/2017/MT
Approbation du Budget Primitif 2017

Le budget 2017 poursuit un triple objectif :

- Poursuivre notre ambitieux programme d'investissement par la clôture des opérations en cours et le démarrage de nouvelles,
- Engager une démarche d'efficacité en dépenses de fonctionnement afin d'assurer un meilleur service en diminuant nos charges, dans un contexte financier national et local très difficile et incertain,
- Réaliser une opération de nettoyage des comptes de la commune afin de rectifier certaines anomalies comptables et solder nos dépenses non mandatées.

Ce budget est ainsi à la fois un budget de transition qui vise à apurer les opérations non soldées du passé, terminer les opérations en cours mais également un budget de projet qui vise à lancer de nouvelles opérations. C'est pourquoi, ce budget est particulièrement ambitieux.

Notre budget est donc un budget conséquent, permis par deux nouvelles recettes d'investissement :

- 713 000€ de FIRT supplémentaire en régularisation seront versés en début d'année. Ce montant nous permettra d'apurer notre fonctionnement
- 88 000€ d'octroi de mer supplémentaire, issu de la loi de programmation pour l'égalité réelle Outre-mer (ce montant sera doublé en 2018 et triplé en 2019).

Ces recettes nous permettent, par une volonté de transparence et de bonne gestion, de procéder à des opérations d'apurement. L'année 2017 est donc une année exceptionnelle à ce titre, tant les montants proposés sont en hausse par rapport à 2016. Nous apurons notre passé pour permettre de réaliser nos projets sur des bases saines.

Pour l'investissement, l'objectif est de solder les opérations importantes de ces dernières années : aménagement des berges, réfection de la piste Risquetout Ouest, le centre nautique de Terre Rouge et le programme TEPCV. Mais notre ambition est également de réaliser plusieurs nouvelles opérations, notamment la piste Garin, le local des services technique et de lancer les opérations visant à construire en 2018 un nouveau groupe scolaire à Montsinéry.

D'autres opérations à vocation culturelle et d'aménagement du cadre de vie des habitants sont également proposées.

Considérant le contexte local de ces dernières semaines, les opérations décrites tiendront compte de la situation économique de la crise guyanaise : les entreprises devront être payées le plus rapidement possible pour les opérations en cours, et nous devons avoir pour ambition de développer l'économie de notre commune et la cohésion sociale par des actions majeures.

Section de fonctionnement

La présentation du budget de cette section vise à répondre à trois objectifs :

- Payer toutes les dépenses ;
- Restreindre nos dépenses en ayant toujours l'objectif de l'efficacité ;
- Maximiser les recettes, notamment fiscales.

